

L'HEBDO QUI CLIC

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

100

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2012

DERNIERE LIGNE DROITE...

PREMIER TOUR EN VUE



Au sommaire du 19 avril 2012 :

L'édito qui clic	Page 2
Négociation Compétitivité Emploi / Tract CGT :	Pages 3 et 4
Ça s'est passé la semaine dernière :	Pages 5 et 6
Election Présidentielle / Tract Fédération des Ports et Docks CGT :	Pages 7 et 8
1 ^{er} mai / Tract intersyndicale du Havre :	Pages 9 et 10
Représentativité / Articles :	Pages 11 et 12
Conseil de Prud'hommes / Communiqué de presse :	Page 13
Elections à l'AGIRC / Tract UGICT :	Pages 14 et 15
L'agenda revendicatif d'avril :	Page 16
En direct des protocoles électoraux :	Page 17
Le programme de formation syndicale de l'UL :	Page 18
Salon des artistes ouvriers :	Page 19
Relais de Franklin :	Page 20
L'hebdo pratic' :	Pages 21 et 22

L'ÉDITO QUI CLIC

Accords Compétitivité - emploi = casse du Code du Travail

Il faut faire reculer le Medef !

Par Thomas Saglio - Membre de la Commission Exécutive de l'UL

Faute d'accord dans l'immédiat, le Medef vient de différer ses projets mais sans y renoncer. Rappelons les enjeux : pour le patronat le code du travail est trop rigide et il faudrait revenir sur le droit du licenciement, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe comme en Espagne par exemple. Plus rien ne doit entraver la liberté des patrons : on doit pouvoir augmenter le temps de travail, baisser les salaires ou licencier comme on veut quand on veut.

Pour Laurence Parisot, les accords-compétitivité (renommés « accords de sauvegarde de l'activité et de l'emploi » - on ne rit pas !) devraient ainsi permettre à un patron de passer un accord dans l'entreprise avec les représentants syndicaux pour « moduler » le temps de travail ou les salaires, au nom de la « sauvegarde de l'emploi » en période de crise. En clair, un tel accord autoriserait le patron à augmenter le temps de travail et à réduire les salaires sans l'autorisation du salarié ! Et le salarié qui refuserait l'accord se verrait licencié non pour motif économique mais pour faute. Autant dire que c'est toute la protection des salariés contre les licenciements, déjà bien faible, qui exploserait avec un tel dispositif.

Si le Medef parvenait à ses fins, car on ne doute pas de son intention de revenir à la charge, c'est tout l'édifice du droit du travail qui serait remis en question : le temps de travail et la rémunération sont des éléments essentiels du contrat de travail et s'inscrivent dans un cadre législatif national. Mais depuis 2004, la hiérarchie des normes est remise en cause et le principe de faveur a explosé : un accord d'entreprise peut déroger aux accords de branche, y compris dans un sens moins favorable au salarié.

Au final les salariés en seraient réduits à des négociations entreprise par entreprise, soumis en permanence au chantage aux licenciements. Pourtant on le sait, de tels accords ont déjà été signés dans certaines entreprises sous la menace de fermeture de site (comme à Continental par exemple). On connaît la valeur des engagements des employeurs... les sites ont fermé et les travailleurs ont été virés.

C'est pourquoi nous exigeons le retrait de ce projet et l'arrêt de cette « négociation », car les travailleurs n'ont rien à y gagner. La prochaine rencontre entre patronat et organisations syndicales a lieu le 16 mai. Il est encore temps de bloquer la machine : le temps de travail et les salaires ne doivent pas être des variables d'ajustement soumises en permanence au chantage des patrons.

Des négociations nationales se tiennent actuellement et les employeurs proposent un texte qui permettrait de baisser les salaires et faire varier la durée du travail par accord d'entreprise, ceci en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi.

Concrètement, ce projet d'accord permettrait aux employeurs de modifier des éléments fondamentaux de votre contrat de travail, tel que durée du travail, conditions de travail, aménagement du temps de travail et rémunération.

Si le salarié venait à résister et refuser ces modifications, l'employeur pourrait le licencier sans avoir à invoquer de motif !

En résumé voilà le monde de demain version Medef :

	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Le contrat de travail	<p>Votre rémunération, votre durée du travail sont souvent fixées dans votre contrat de travail.</p> <p>L'employeur ne peut pas les modifier sans votre accord.</p>	<p>Dès que l'entreprise prétendrait pressentir des problèmes économiques à venir, elle pourrait négocier un accord de baisse des rémunérations, de variation de la durée du travail !</p> <p>Ces modifications vous seraient imposées par accord d'entreprise. Si vous les refusiez vous seriez licenciés !</p>
Le licenciement	<p>Vous refusez la modification de votre contrat de travail. L'employeur ne peut pas vous licencier pour ce refus.</p> <p>Eventuellement, s'il démontre que l'entreprise connaît des difficultés, il peut vous licencier pour motif économique, avec les garanties attachées à ce type de rupture (reclassement, contrat de sécurisation professionnel ...)</p> <p>Si vous êtes dix à refuser cette modification, l'employeur doit faire un plan de sauvegarde de l'emploi.</p>	<p>Lorsque l'accord d'entreprise vous imposerait une modification de votre contrat de travail (rémunération, durée du travail...) et que vous la refusez, votre licenciement ne serait pas considéré comme économique. Votre motif de licenciement serait inattaquable devant un juge !</p> <p>Le comité d'entreprise ne pourrait pas vérifier la réalité des difficultés économiques, faire des propositions alternatives aux licenciements, défendre vos intérêts. De plus, l'employeur échapperait aux obligations propres à ce type de licenciement (reclassement, contrat de sécurisation professionnel, ...)</p>

La CGT refuse de négocier le chantage à l'emploi en renonçant aux garanties du Code du travail et des contrats de travail pour répondre à la logique libérale !

Ce projet d'accord, négocié dans la précipitation permettrait aux entreprises de soumettre le contenu de vos contrats de travail aux aléas économiques !

Et en échange de vos sacrifices... aucune contrepartie ! Si les employeurs doivent s'assigner un objectif de maintien de l'emploi, ils ne pourront pas être sanctionnés en cas de non respect de cet engagement !

Concrètement, plus de souplesse pour l'employeur et moins de garanties pour le salarié.

De plus, le Medef indique clairement que les dirigeants et actionnaires ne seront pas contraints de faire le même effort que les salariés ! En clair, pendant que les salariés voient leur rémunération baisser, celles des dirigeants restent intactes et

les actionnaires continuent à toucher des dividendes!

Au final, les entreprises pourraient donc baisser les rémunérations pour augmenter leur profit ! Bel exemple de justice sociale !

À l'image des politiques d'austérité et de déréglementation que l'on tente d'imposer à tous les salariés en Europe, cet accord ne répond en rien aux difficultés que peuvent connaître certaines entreprises : **son seul objectif est de casser des garanties sociales !**

Pour sortir de la crise, il faut augmenter les salaires, développer l'emploi et les qualifications

Face au patronat qui veut imposer rapidement l'accord lors d'une séance de négociation le 13 avril, la CGT lance un processus de motion à envoyer par les syndicats au Medef portant le refus de négocier le chantage à l'emploi.

Votre intervention est indispensable !
Nous vous invitons à soutenir la motion syndicale sur :
www.cgt.fr
et à proposer sa signature à tous vos contacts.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.
Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex.
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Ca s'est passé la semaine dernière...

Le 11 avril, à 09h00, un rassemblement était organisé par l'UL d'Harfleur au peloton de gendarmerie de Saint Romain de Colbosc sur l'A29, suite à la convocation de Nicolas Guermontprez, secrétaire général du syndicat CGT Renault Sandouville.

Les faits qui lui étaient reprochés : avoir organisé une action syndicale sur l'axe routier du Havre !

Cette convocation est une provocation de plus contre l'action syndicale.

Une centaine de camarades sont venus ce jour là pour protester contre cette répression syndicale.



Le 11 avril toujours, à 13h30, un rassemblement était organisé devant le Tribunal de commerce du Havre, par les salariés du livre.

Au cours de son audience, **le Tribunal a accepté de prolonger la période d'observation de « Paris Normandie » jusqu'au 21 juin.**



Le 12 avril, à 14h00, les syndicats de l'Inspection du Travail se sont réunis devant la sous-préfecture du Havre **pour exiger la reconnaissance immédiate des suicides des agents de l'Inspection du Travail en accidents de service.**



Le 13 avril, à 09h00, un débrayage était organisé à l'association le « Foyer féminin » (Foyer Escal + Centre Maternel AZUR).

Les salariés ont distribué un tract aux administrateurs, pour manifester leur désaccord contre l'absorption par la fondation d'Auteuil et des pratiques qui visent à balayer d'un revers de la main toute notion de laïcité !



FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.96 - Fax : 01.48.18.82.94
E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 30
Circulaire Générale n° 07

Montreuil,
le 11 avril 2012

ELECTION PRESIDENTIELLE

Les citoyens de notre pays sont appelés les 22 avril et 6 mai prochains, à exprimer leur droit de vote pour choisir notre futur président de la république et c'est à cette occasion que la Commission exécutive fédérale tient à s'exprimer, pour que ce grand rendez vous démocratique soit bien celui du changement, du progrès et de la reconquête sociale.

En effet, si aujourd'hui nous restons indépendant de tout engagement ou expression politique alors c'est donner une chance au président sortant de renouer avec sa politique calquée sur le FN et basée sur le mensonge, la démagogie, le racisme, la haine, la xénophobie et la domination de l'intérêt privé sur l'intérêt général !!

Car le constat du quinquennat sarkoziste est rude et sans appel !!

En 4 ans c'est notamment 600 000 chômeurs de plus, 300 000 emplois industriels supprimés, une augmentation de 70% de la dette publique entre 2006 et 2011 et dans le même temps une baisse de 190 milliards de l'épargne des ménages.

Du Fouquet's en passant par le Yacht de Bolloré, aux liaisons dangereuses qu'il a entretenues avec les milliardaires les plus puissants de notre planète, Sarkozy a été l'homme de main du grand patronat chargé de détruire notre « modèle » social issu du CNR (Conseil National de la Résistance), pour l'aligner sur le « modèle » libéral le plus débridé et injuste.

En 2010, dans la continuité de toutes ses réformes infâmes, c'est par le passage en force et conseillé par le FN de faire intervenir les CRS, qu'il a imposé le recul de l'âge légal de départ à la retraite, fragilisant ainsi notre système des retraites et des droits associés pour des millions de salariés.

Et parce que la France ne lui suffit pas pour distiller sa haine sociale, ce même président est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralisera l'austérité à l'image de ce qui est imposé au peuple grec. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits sociaux, les conventions collectives et droits syndicaux. Et comme en Allemagne et en Espagne, Sarkozy imposera aux chômeurs le « travail forcé » !

Alors face à ce constat, comment rester muet ?? Comment ne pas profiter de ces élections pour appeler à battre Sarkozy et exiger du futur président, le retour des valeurs de solidarité de laïcité et d'humanisme.

Notre organisation syndicale qui souhaite l'émancipation du peuple par rapport à l'ordre établi de la bourgeoisie, a le devoir de s'interroger sur le parti politique qui sera en mesure d'épauler notre aspiration au fondement d'une société basée sur la justice et le progrès social.

Est-ce avec le PS et sa politique d'accompagnement que le capitalisme peut être réformé ? Est-ce, ce même parti politique, qui est à l'origine de la réforme portuaire de 92 et de l'accompagnement de celle de 2008, qui va casser l'ordre établi par la caste des grands PDG qui gagnent parfois jusqu'à 72 fois le salaire d'un ouvrier ?

Est-ce même parti politique, qui en oublie la revendication majeure du retour à l'âge légal de départ à la retraite à 60ans, à qui l'on va confier notre avenir ?

Où sont les drapeaux CGT dans les différents meetings politiques ?
Qui parle aujourd'hui de lutte des classes ?

Actuellement seul le front de gauche ancré socialement au sein de la classe ouvrière et épaulé par le parti communiste qui nous a toujours soutenu, propose un programme basé sur les valeurs défendus par la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT. C'est la seule alternative crédible pour rendre le pouvoir au peuple et pour que celui-ci puisse se soigner, se loger, s'éduquer, se nourrir sans que cela soit considéré comme des privilèges.

Certes le changement de président ne sera pas à lui seul suffisant pour faire disparaître le mode de développement économique actuel basé sur la valorisation du capital au détriment du travail, mais combinée aux élections législatives, seconde étape électorale très importante, c'est une condition nécessaire pour que l'action syndicale débouche sur de nouvelles politiques dans le domaine économique et social en France et en Europe.

Pour un SMIC à 1700 €, un véritable partage des richesses, le retour à l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec la reconnaissance de la pénibilité, du droit à l'éducation et à la santé

LE FRONT DE GAUCHE, SEUL VOTE UTILE !!

Votez ce changement demain est plus qu'un devoir, il est fondamental pour nos emplois, nos familles et l'avenir de nos enfants.

**CHANGONS DE POLITIQUE
REDONNONS LE POUVOIR AU PEUPLE
AVEC LE FRONT DE GAUCHE**

Les membres de la commission exécutive fédérale

POUR UN 1^{ER} MAI REVENDICATIF !

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

Cfdt
des choix, des actes

U

Union
syndicale
Solidaires

Ce 1^{er} mai 2012 est particulier cette année. Situé entre les 2 tours des élections Présidentielles, il va être l'occasion, pour les salariés, les retraités et les privés d'emplois, d'exprimer leurs attentes sociales en participant aux manifestations du 1^{er} mai.

Que ce soit au niveau de l'emploi : En cette période électorale, le Gouvernement cherche à cacher le bilan désastreux du quinquennat en matière d'emploi.

Avec un taux de chômage de **10%**, **5 millions** de personnes inscrites à Pôle emploi (*soit un actif sur six*) et **3 millions** de salariés précaires (*huit embauches sur dix sont en CDD*).

En **5 ans** l'industrie a perdu **300.000 emplois** et près d'un **millier d'usines ont fermé** leur porte ces trois dernières années. Dans notre département, les menaces qui pèsent dans le secteur de l'automobile (*Renault Sandouville*), le raffinage (*Petroplus*), l'avenir de Legrand Normandie, de Paris Normandie et de bien d'autres entreprises du secteur privé et public, confirment cette situation.

Que ce soit au niveau des salaires : Malgré un PIB de **1.995 milliards** en 2011 (*richesses produites*), les salariés doivent se contenter de miettes pendant que les actionnaires se partagent la galette.

Il faut savoir que les entreprises du CAC 40 (cotées en bourse) ont réalisé 74 milliards d'euros de bénéfices en 2011. Selon les estimations du cabinet Ricol Lasteryrie, quelques 35,8 milliards devraient être versés sous forme de dividendes aux actionnaires.

Que ce soit au niveau des conditions de travail : Les conditions de travail continuent de se dégrader. Le symptôme le plus extrême de ce mal-être, sont les suicides de plus en plus fréquents. Selon l'organisme d'études du ministère du Travail, la Dares, 59 % des salariés français ont déclaré subir des cadences très élevées, contre 50 % en 2005 et 39 % en 1991. **Cette pression est d'ailleurs plus accentuée en France qu'ailleurs.**

Le tertiaire non plus n'est pas épargné : le développement des centres d'appels téléphoniques, où la relation avec le client est standardisée à l'extrême, illustre bien la logique d'industrialisation à l'œuvre dans les services.

fiscaux aux plus fortunés, pour le terminer par des hausses de taxe qui vont toucher tous les Français.

Les organisations syndicales signataires souhaitent vivement qu'un grand débat national soit lancé sur cette question afin de préserver et de développer notre système de protection sociale.

**Le 1^{er} mai
faisons-nous
entendre**

**LE
HAVRE**

**10h30
Rond-Point**

(Face agence
de voyage)

Parcours :

**Maréchal
JOFFRE**



René COTY



**Hôtel de
Ville**

Que ce soit au niveau des services publics : La mise en place de la RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*) sous l'impulsion du Président de la République, en juin 2007 (*150.000 postes de fonctionnaires d'Etat ont été supprimés. Une attaque sans précédent contre les services publics, dont certains sont passés dans les mains du privé*).

Cette réforme est tout simplement une opération comptable pour réduire les dépenses publiques afin de favoriser les plus riches (*Bouclier fiscal, baisse de l'ISF, exonérations des entreprises, etc...*)

Les conséquences qui résultent d'une telle politique sont désastreuses, cela va à l'encontre de l'intérêt général, (*84% des maires des petites villes jugent négativement la RGPP qui devait permettre à tous citoyens, quel que soit son revenu, sa profession, d'avoir accès aux services publics (Santé, Education, Transport, etc...)*).

La lutte actuelle, contre les fermetures d'écoles et du manque d'enseignants en est l'illustration (*70 000 postes d'enseignants ont été supprimés depuis 2007 et 1 500 classes ont été fermées, en 2011*).

En cette période électorale, n'oublions pas le patronat

Il se veut discret, on le comprend... **Le patronat veut la peau du contrat de travail !** Des négociations nationales se tiennent actuellement et les employeurs proposent un texte qui permettrait de baisser les salaires et faire varier la durée du travail par accord d'entreprise. Concrètement, ce projet d'accord permettrait aux employeurs de modifier des éléments fondamentaux du contrat de travail.

Solidarité Internationale :

Quel que soit par ailleurs le résultat des élections en France, une grande partie des attaques menées par le patronat s'organise à l'échelle de l'Europe. Les plans d'austérité dont sont victimes les peuples grecs, espagnols, portugais (...) sont des attaques contre tous les peuples européens.

Les luttes actuelles menées dans les différents pays doivent s'amplifier et se coordonner dans les mois qui viennent.

Manifestons également, pour la paix dans le monde :

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Une paix durable est la condition préalable de l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain pour prévenir ou régler les conflits.

Au-delà de l'échéance électorale, restons mobilisés, soyons actifs syndicalement, pour battre la droite et l'extrême droite et faire front aux tenants de la finance.

Représentation du personnel

L'affiliation confédérale d'un syndicat doit être connue des salariés

L'affiliation confédérale sous laquelle un syndicat se présente aux élections professionnelles est un élément essentiel du vote du salarié ; elle doit être connue des électeurs. Sinon les voix sont perdues pour la confédération.

Pour la Cour de cassation, il s'agit d'une exigence de transparence essentielle lors des élections professionnelles : le salarié doit savoir pour qui il vote et doit connaître l'affiliation syndicale de la liste qui recueille son suffrage.

La CFDT conteste les élections

Cet arrêt concerne les élections professionnelles au sein d'Air France. La CFDT conteste la validité de l'affiliation de l'Union des navigants de l'aviation civile (UNAC) auprès de la CFE-CGC ainsi que du syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) auprès de Force ouvrière. Le lien entre ces syndicats et leur confédération n'est pas assez clair à l'esprit des salariés pour que la CGC et FO puissent revendiquer le bénéfice des votes obtenus, soutient la CFDT.

L'affiliation doit être connue

La Cour de cassation profite de cet arrêt pour poser des principes : "L'affiliation confédérale sous laquelle un syndicat a présenté des candidats au premier tour des élections des membres titulaires du comité d'entreprise constitue un élément essentiel du vote des électeurs", déclare la Cour de cassation. Il s'ensuit "qu'une organisation syndicale ne peut revendiquer à son profit, au sein d'une entreprise, le score électoral d'un syndicat qui lui est affilié qu'à la condition que cette affiliation ait été mentionnée sur les bulletins de vote au moyen desquels les électeurs ont exprimé leur choix ou ait été portée à leur connaissance certaine par le syndicat".

Le lien entre SNPNC et FO est validé

Appliquée au SNPNC, cette règle aboutit à la validation de l'affiliation. "Le SNPNC justifie qu'il est adhérent depuis l'année 2009 de FO et a régulièrement déposé en mairie ses statuts", relèvent les juges. Surtout, "les bulletins de vote mentionnaient l'affiliation du SNCPC à la confédération FO".

Manque de transparence de la part de la CGC

La CFE-CGC est-elle sanctionnée : "L'UNAC a présenté ses listes et fait campagne au nom de l'UNAC ou "l'UNPL UNAC" sans mentionner son affiliation à la CFE-CGC". Le fait que l'affiliation soit rappelée dans les tracts de syndicats concurrents ou au sein d'accords d'entreprise "ne suffit pas à établir la connaissance certaine des salariés quant à l'affiliation des syndicats", estime la Cour.

Privilégier l'information sur le bulletin de vote

Concrètement, la mention de l'affiliation syndicale sur le bulletin de vote apparaît comme le moyen le plus sûr. L'arrêt n'exclut pas d'autres voies d'information des salariés, comme par exemple l'affichage sur les panneaux syndicaux.

Représentativité :

Recensement des résultats électoraux

Comme vous le savez, le ministère du travail a entamé le processus de recensement des résultats électoraux en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales.

L'enjeu pour la CGT est extrêmement important.

Personne ne nous fera de cadeau.

Et si les entreprises peuvent faire disparaître purement et simplement nos résultats électoraux, elles ne vont pas s'en priver.

Nous vous rappelons que ce sont les résultats CE du premier tour qui comptent.

Nous vous invitons donc à aller sur le site vérifier que les résultats (CE, Titulaires, 1^{er} tour) (ou Délégation Unique du Personnel « DUP » en cas d'absence de CE) de votre entreprise sont bien saisis.

Merci de vérifier que c'est bien le cas

Ci-dessous l'écran type :

M.A.R.S. (Mise A jour Représentativité Syndicale)

Allez sur le volet : « consulter un procès-verbal »,

Puis entrez le nom de l'entreprise,

Enfin, vérifiez vos résultats et remontez à l'UL en cas de problème.

The screenshot shows a web browser window displaying the 'MARS' website. The page title is 'Consulter un procès-verbal - MARS - Windows Internet Explorer'. The URL is 'https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/web/guest/consulter-un-proces-verbal;jsessionid=3F751903654BF5FC45AE65561F61DBE1'. The page content includes a navigation menu with 'Accueil', 'Aide à la saisie d'un procès-verbal', 'Consulter un procès-verbal', 'Découvrir la législation', 'Préparer mes élections', and 'Documents téléchargeables'. The main content area is titled 'A savoir...' and contains information about the center for professional elections and the number of minutes available for consultation. A search form titled 'Consulter un procès verbal' is present, with fields for 'Numéro de SIRET/SIREN' and 'Nom de l'établissement (3 mots maximum)'. The search button is labeled 'Rechercher'.

COMMUNIQUE DE PRESSE

ADDE / Gisti / LDH / SAF / Syndicat de la magistrature

Le conseil de Prud'hommes comme antichambre de l'expulsion ?

Un sans-papier a été arrêté dans les locaux mêmes d'un Conseil de Prud'hommes le 11 avril. C'est une première ! Que la conséquence de la plainte d'un travailleur sans papier devant la juridiction spécialisée dans le droit du travail soit son arrestation immédiate est une façon encore inédite pour l'employeur de se prémunir du risque de revendication par ces salariés de leurs droits. L'activité policière vient ici en renfort des employeurs, bafouant le droit du travail.

Monsieur Z.K. est régulièrement employé depuis août 2010 dans une entreprise de restauration collective. Mais il est en situation irrégulière et n'a donc pu trouver son emploi qu'en se présentant sous l'identité d'une tierce personne. Ce qu'apprenant, l'employeur « licencie » M. K., c'est-à-dire qu'il lui dit... de ne pas revenir le lendemain.

M.K. estime avoir des droits, avec raison, puisque le Code du travail prévoit que des indemnités doivent être versées à l'étranger en cas de rupture du contrat de travail. La dernière réforme du droit des étrangers, adoptée en juin 2011, a même organisé un nouveau cadre réglementaire pour faire bon droit aux travailleuses et travailleurs étrangers licenciés alors qu'ils sont en situation irrégulière. Suivant les conseils d'un défenseur des salariés, militant syndical de la CNT-nettoyage, les Prud'hommes sont saisis. Mercredi matin, juste au sortir de l'audience de conciliation au palais de justice de Nanterre, M. K. est interpellé, arrêté et rapidement emmené, sans que quiconque ait le temps de réagir.

Tandis que Monsieur K. est conduit en garde à vue dans les Yvelines, l'employeur explique, tout naturellement, qu'il a informé la police du jour et du lieu où elle pourrait « cueillir » son employé, contre qui il a porté plainte, pour usurpation d'identité, dès qu'il a appris qu'une procédure prud'homale était engagée.

Maintenir des travailleurs dans la précarité, en leur refusant d'être régularisés, ne suffisait apparemment pas. Avec cette interpellation dans l'enceinte même des locaux d'un Conseil des prud'hommes, vient d'être testé un nouveau degré d'insécurité pour la main d'œuvre sans-papiers : la privation pure et simple de l'accès à la justice.

Paris, le 13 avril 2012

Élections à l'AGIRC



Retraites complémentaires AGIRC et ARRCO : les nouveaux effets pervers de l'accord du 18 mars 2011

Passé avec le Medef par la CFDT, FO et la CFTC, cet accord, conformément aux exigences patronales, n'apporte aucune nouvelle ressource financière aux régimes AGIRC et ARRCO. De ce fait, les signataires s'inscrivent dans une logique de réduction généralisée des droits à retraite et des prestations associées.

LE REcul DES ÂGES GRAVÉ DANS LE MAREBRE DES RÉGIMES

Quand bien même une alternance politique rétablirait le droit à la retraite à 60 ans dans les régimes de base, les stipulations de cet accord interdisent tout départ avant 62 ans dans les régimes AGIRC et ARRCO, sauf à subir un abattement définitif sur le montant de ses pensions complémentaires.

De même, le droit à percevoir une pension sans abattement, quelle que soit la durée cotisée, restera fixé à 67 ans, même s'il est ramené à 65 ans dans les régimes de base !

NOUVELLES BAISSSES DU NIVEAU DES FUTURS DROITS À RETRAITE !

Jusqu'en 2015, la valeur des points de retraite délivrés par l'AGIRC et l'ARRCO est appelée à décrocher de 1,5 point par rapport à l'évolution moyenne du salaire des cotisants.

Ce mécanisme équivaut à une indexation des droits à retraite en cours d'acquisition sur l'inflation, hors tabac, puisque le salaire moyen évolue en moyenne annuelle de 1,5 point de plus que les prix.

À l'œuvre depuis 1993, ce type d'indexation induit un décrochage considérable du niveau des retraites par rapport au salaire d'activité : là où, en 1993, pour une carrière de 37,5 ans, le régime AGIRC versait 72 euros de pension brute pour 100 euros de salaire brut, il ne versera plus, pour une carrière de 41 ans, que 55 euros, soit une baisse de... 24 % ! Côté ARRCO la diminution est de 20 %.

La CGT et son Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) n'a signé aucun des accords qui, depuis 1993, ont ainsi programmé le décrochage du niveau des pensions par rapport aux salaires.

CRÉATION D'UN PLAFONNEMENT DES MAJORATIONS FAMILIALES À L'AGIRC ET À L'ARRCO

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les majorations familiales pour enfants nés et élevés pendant au moins 9 ans avant l'âge de 16 ans sont plafonnées à 1 000 € par an. Ce plafonnement écrête sévèrement les majorations familiales de tous les participants sans distinction aucune selon que leurs droits aient été acquis avant ou après le 1^{er} janvier 2012 !

Ainsi, pour 3 enfants, les majorations seront écrêtées à partir de 1 042 € de pension AGIRC mensuelle mais pour 4, 5, 6 et 7 enfants, l'écrêtement interviendra respectivement à partir de 694 €, 521 €, 417 € et 347 € par mois.

L'UGICT-CGT a introduit un recours devant le Conseil d'État et le Tribunal de Grande Instance de Paris pour obtenir l'annulation de ce dispositif particulièrement injuste. Non seulement il remet en cause des droits acquis mais en plus il décourage la natalité : plus le nombre d'enfants est élevé, plus l'écrêtement est important.

Enfin, ce plafonnement des majorations familiales induit une individualisation de la valeur de service du point qui constitue un précédent extrêmement dangereux. Pour un même nombre de points de retraite, deux personnes n'auront pas la même pension selon que certains de ces points auront été ou pas attribués au titre des majorations familiales. Il est désormais à craindre qu'à l'avenir les points attribués au titre du chômage, de la maladie, ou de la maternité n'aient pas la même valeur que les autres points cotisés !

Quant au relèvement à 10 % des majorations familiales qui étaient auparavant attribuées à l'ARRCO au taux de 5 % et à l'AGIRC au taux de 8 %, il ne sera effectif que dans 41 ans, puisque seuls les points acquis à compter du 1^{er} janvier 2012 seront ainsi majorés. Bref, les reculs sociaux, tel ce plafonnement à 1 000 € annuels, ont un effet rétroactif dont est dénuée la seule mesure susceptible d'améliorer modestement les droits.

DEMAIN, LA MISE SOUS CONDITION DE RESSOURCES DES PENSIONS DE RÉVERSION ...

À l'occasion des réunions paritaires instituées par l'article 10 de l'accord du 18 mars 2011, les signataires ont accepté d'examiner la possibilité de mettre sous conditions de ressources les pensions de réversion, ce qui constitue un nouveau recul social.

ET COMME LA LOGIQUE DU MOINS-DISANT SOCIAL EST INÉPUISABLE, LES MÊMES PROPOSENT... la liquidation **totale** du parc social de vacances, précisément au moment où crise économique et chômage privent un nombre croissant de familles de toute possibilité de villégiature.

Enfin, pour s'assurer de leur impunité, les signataires de l'accord du 18 mars 2011 viennent de conclure un accord sur la modernisation du paritarisme qui prévoit la suppression des élections des conseils d'administration des institutions AGIRC et ARRCO.

Pour le Medef, il est en effet essentiel de rompre le lien entre les administrateurs et les salariés actifs ou retraités pour passer à l'étape suivante : dissoudre le régime AGIRC au sein de l'ARRCO pour créer un nouveau régime unique complémentaire, fonctionnant comme les comptes notionnels suédois, à cotisations définies.

Dans un tel système, le taux de cotisation est strictement intangible. Les ressources étant ainsi figées, ce sont donc les pensions qui s'ajustent en permanence ... à la baisse, au fur et à mesure que la population retraitée s'accroît. En 2010, toutes les pensions versées en Suède ont diminué de 3 %. En 2011, elles ont essuyé une nouvelle baisse de 7 % !

LA CGT ET SON UGICT PROPOSENT

De rétablir le droit à la retraite dès 60 ans avec au moins 75 % du salaire net et à cet effet :

- **De valider** les années d'études (sans rachat).
- **D'indexer** les droits en cours d'acquisition et les pensions liquidées sur l'évolution du salaire moyen.
- **De renforcer** le contrôle démocratique des régimes de retraite par les salariés actifs et pensionnés en maintenant les élections à l'AGIRC et en les généralisant à l'ARRCO.
- **De maintenir** le régime AGIRC pour que les cadres et assimilés cadres du secteur privé puissent se constituer leur retraite dans un système fonctionnant en répartition et garantissant un bon niveau de pension.
- **D'affecter** au financement de l'AGIRC et de l'ARRCO ce que les banquiers et les assureurs veulent nous faire épargner sur les marchés financiers sans aucune garantie de prestations à la clef.
- **D'assujettir** à cotisations retraite les revenus financiers des entreprises.
- **D'élargir** l'assiette des cotisations à tous les éléments de la rémunération.
- **D'accorder** à la CGT et à son UGICT la force suffisante lors des élections du conseil d'administration de Malakoff Médéric Retraite AGIRC pour stopper toute poursuite de réduction de vos droits à retraite.

**NOUS VOUS INVITONS DONC
AVANT LE 8 MAI PROCHAIN
À VOTER ET FAIRE
VOTER MASSIVEMENT
POUR LA LISTE UGICT-CGT**

L'AGENDA

REVENDICATIF

AVRIL



RENCONTRES POUR L'EMPLOI – DOCKS CAFE

Distribution du 4 pages confédéral **de 9h à 18h**

Inscrivez-vous auprès de Lydia pour indiquer les créneaux horaires durant lesquels vous pouvez distribuer.

Et à 11h : *une action militante pour dénoncer cette grande messe médiatique sur l'emploi dans l'agglo havraise.*

Entreprises présentes où nous sommes organisés : Dresser – VDH – Sociétés Intérim – Bus Océane – CMA CGM – Foure Lagadec – Mission Locale – Aircelle – Promotrans – etc...

VENEZ NOMBREUX AVEC VOS DRAPEAUX POUR UNE BONNE VISIBILITE CGT !



Réunion du Collectif « FORMATION SYNDICALE »

à 09h00 à l'UL

ORDRE DU JOUR : BILAN DU NIVEAU I DE MARS, PRÉPARATION DU NOUVEAU NIVEAU I, PRÉPARATION DES STAGES À VENIR

En direct des protocoles d'accords électoraux...



Protocoles signés chez :

- ➡ JAMAIN
- ➡ APF
- ➡ ABSOLU SERVICES PROPLETE

Négociations à venir chez :

- ➡ Le 24.04 Transport Leprévost
- ➡ Le 03.05 Pharmacie du Grand Cap (Auchan Mt Gaillard)

Faites parler de la **CGT** pour les élections à venir dans ces différentes entreprises auprès de vous : connaissances, amis, famille...

pour présenter une liste **CGT**, et pour voter **CGT** !

Programme Formation Syndicale 2012

Union Locale CGT du Havre

Janvier

Du 16 au 20 ⇨ Niveau I
26 et 27 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

NOUVEAUX MODULES AJOUTES !

Juin

Du 04 au 08 ⇨ Niveau I
28 et 29 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Février

16 et 17 ⇨ Délégué du Personnel

Annulé

Septembre

Du 24 au 28 ⇨ CHSCT

Mars

Du 19 au 23 ⇨ Niveau I

Octobre

11 et 12 ⇨ Délégué du Personnel
25 et 26 ⇨ Feuille de paie / Protection
sociale

Avril

Novembre

Du 26 au 30 ⇨ Niveau I

Mai

25 ⇨ Représentativité

Décembre

03 et 04 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Les 21 mai et 12 novembre

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.

L'Union des Syndicats CGT présente le

60^{ÈME} SALON DES ARTISTES OUVRIERS



Laignel Françoise

**Salle
des Fêtes
Franklin**

Du vendredi 27 avril au jeudi 24 mai 2012

**Ouvert tous les jours
de 10h à 12h
et de 14h30 à 18h**

Sauf le dimanche matin

Entrée libre

**Tél. 02 35 25 39 75
cgtlehavre@orange.fr**



Berthelot Bernard

Logo L'U.S. CGT - La Petite Presse - Le Havre

VERNISSAGE LE 27 AVRIL A 18H00

**Nous avons besoin de bénévoles pour le montage les 23 et 24 avril
ainsi que pour le démontage le 24 mai en fin d'après-midi et le 25 mai
Merci de vous inscrire auprès de Lydia**

l'union des syndicats cgt du havre organise :

Vendredi 08 juin 2012

Le 5^{ème} relais de Franklin



Un relais cumulé de 10kms par équipe de 4

Départ à 19h00

Départ / Arrivée Quai de Saône dans le quartier de l'Eure

COURSE OUVERTE A TOUS

Nombreux lots et barbecue à l'arrivée

Contact : relaisfranklin@yahoo.fr

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !



Le tract 4 pages « changer de politique » sur le bilan du quinquennat Sarkozy est disponible à l'accueil de l'UL pour distribution dans les entreprises

Les reçus syndicaux pour les déclarations de revenus 2011 sont en cours d'envoi, merci de prévenir Lydia si votre adresse a changé.

Projet industriel Renault Sandouville, le projet industriel proposé par la CGT : <http://www.1projet-1avenir.com/>

Et les dernières publications du blog de l'UL : <http://ulcqtlevahre.hautetfort.com/>

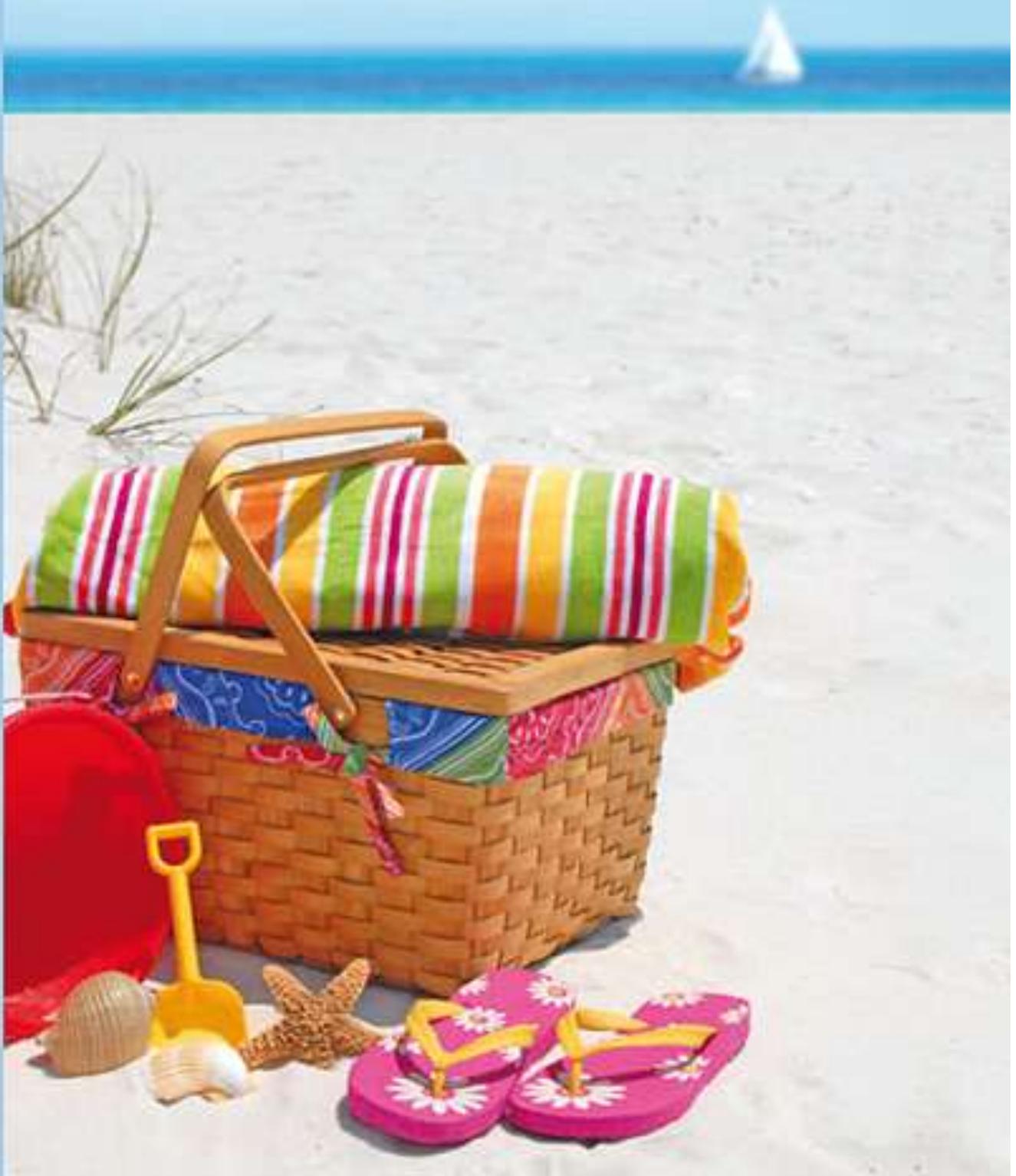
**Et n'oubliez pas d'aller voter !!!
SARKOZY "ARRÊTE LA POLITIQUE" SI IL PERD**



SÉJOURS FRANCE

VOYAGES - CULTURE - LOISIRS

MER MONTAGNE CAMPAGNE



www.tlcvacances.fr
ensemble plus loin